

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
56

Nombre de votants :  
56

Date de convocation :  
28 Janvier 2021

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
11 Février 2021

**Objet : Piscine Béatrice Hess –  
opération de réhabilitation et  
d'extension : mise en place  
d'une autorisation de  
programme (AP/CP)**

**Délibération n°08**

**L'AN deux mille vingt et un, le mercredi 03 février**, le conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, M DAIN Denis, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BEAURE Nicolas a donné pouvoir à M WEINMEISTER Nicolas,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de PULVERIERES, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, suppléant,

*Absents :*

- M BELDA José,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PERRETON Régine,
- M RAYMOND Vincent,

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : M DE ABREU Jérôme**

**Rapport n°08 - Piscine Béatrice Hess – opération de réhabilitation et d’extension : mise en place d’une autorisation de programme (AP/CP)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9,  
Vu l’arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d’agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu la délibération 20210203.07, portant choix du lauréat du marché de maîtrise d’œuvre du projet de réhabilitation extension de la piscine,

Considérant que l’opération de réhabilitation et d’extension de la piscine Béatrice Hess à Riom devant courir sur plusieurs exercices, il est proposé de gérer cette opération en autorisation de programme, afin de limiter les reports de crédits trop importants, et de n’inscrire au budget que le montant des dépenses qui seront effectivement mandatées sur l’exercice,

Considérant l’autorisation de programme et l’échelonnement du tableau prévisionnel des crédits de paiements ainsi proposée :

**Autorisation de programme 4132 – Réhabilitation extension de la piscine B. Hess**

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €				
	2020	2021	2022	2023	2024
9 800 000	4 128	500 000	3 600 000	3 200 000	2 495 872

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux Finances et à l’Administration, et à l’unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M BEAURE Nicolas, M CHANSARD Gérard, Mme HOARAU Catherine, M WEINMEISTER Nicolas), approuve :**

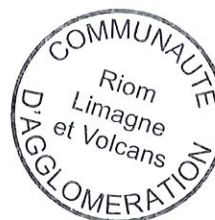
- la création d’une autorisation de programme pour l’opération de réhabilitation et d’extension de la piscine Béatrice Hess de Riom,
- la répartition des crédits de paiement de cette opération à l’intérieur de l’enveloppe comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 04 février 2021***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



*La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).*